



numéro

CM\_240522\_29

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué le 16 mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	23
présents	19
exprimés	21
vote	
pour	21
contre	0
abstention	0

### Présents :

Mmes Mélanie ALCAIDE, Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Sophie LAUX-ROBERT, Marjorie RIBES,  
M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE,

### Procurations :

Stéphanie GAUTIER à Bertrand LEMOIGNE, Jocelyne PY à Marjorie RIBES,

### Absents :

Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE,

**Objet :** Validation du projet de sécurisation des locaux et équipements du service de police municipale

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** les catégories d'opérations éligibles à l'« Appel à Manifestation d'Intérêt - La Région vous protège » en 2023, auprès de la Région Occitanie,

**VU** l'avis favorable notifié à la Commune, en date du 25 janvier 2024, suite à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023 de la commission permanente de la Région Occitanie.

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire rappelle que si Montbazin demeure relativement préservé des problématiques propres aux grandes agglomérations, notre équipe composée de deux policiers municipaux n'en demeure pas moins particulièrement investie dans des missions de proximité et constitue un relais essentiel des politiques communales auprès des habitants,

**CONSIDÉRANT** que ce projet peut s'inscrire maintenant dans les enjeux financiers et d'investissement de la commune,

**CONSIDÉRANT** que ce projet a pour objectif l'amélioration des conditions d'accueil de nos administrés au sein de notre poste de Police et sa sécurisation, et l'investissement dans l'équipement de nos agents en vue de garantir leur sécurité et accroître leur efficacité,

**CONSIDÉRANT** qu'afin de consolider le financement de ce projet, dans la perspective de sa mise en œuvre au deuxième semestre 2024, il est proposé d'actualiser le montant des travaux et de solliciter des aides auprès de la Région Occitanie et de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240522-2024-DELIB-56B-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024

Monsieur le Maire propose donc le plan de financement de l'opération selon la clé de répartition ci-dessous :

<b>DEPENSES</b>	
<i>Poste de Police Municipale :</i>	
- Visiophone et sécurisation de la porte d'accès principale	5 000€ HT
- Cloisonnement et ouverture d'une porte pour création du local, sécurisation des ouvertures	6 000€ HT
- Remise à niveau de l'électricité	
- Rafrachissement	3 000€ HT
	3 000€ HT
<i>Équipement agents de Police Municipale :</i>	
- 2 gilets pare-balles allégés full tactical	
- Terminal de verbalisation électronique Crosscall – licence GVE incluse (invest.)	1 250€ HT
	1 050€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>19 300€ HT</b>
<b>RECETTES</b>	
- Région Occitanie – AMI La Région vous protège 2023 (20%)	3 860€ HT
- Sète Agglopôle Méditerranée - Fonds de Concours (40%)	7 720€ HT
- Commune de Montbazin – autofinancement (40%)	7 720€ HT
<b>TOTAL</b>	<b>19 300€ HT</b>

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **ARTICLE 1** : APPROUVE la mise en œuvre de travaux de sécurisation des locaux, et achats d'équipements, pour le service de police municipale tel que présenté ci-dessus,
- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la Région Occitanie et de Sète Agglopôle Méditerranée au titre du Fonds de Concours, pour cette opération,
- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture  
034-213401656-20240522-2024-DELIB-56B-DE  
Date de réception préfecture : 29/05/2024